

en
bref

Rencontres Professionnelles avec les collégiens

► La prochaine Journée des Rencontres Professionnelles aura lieu le vendredi 19 mars. Cette journée ouvre la possibilité aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège J.Y. Cousteau d'être guidés dans leur choix d'orientation. À cette occasion, le Point Information Jeunesse recherche des professionnels de tous secteurs, qu'ils soient mécaniciens, vétérinaires, esthéticiennes, maçons, avocats, informaticiens, jardiniers... désireux de partager leur expérience avec les collégiens. Si vous êtes intéressés, contactez Astrid Delabarre au Point Information Jeunesse.



Point Information Jeunesse,
1 route de Pontoise,
01 34 48 15 05
pij@merysuroise.fr

Inscriptions scolaires - Rappel

► Pour les enfants rentrant en maternelle (nés en 2007) et au CP, les inscriptions scolaires se font en mairie du mardi au samedi jusqu'au 21 février (voir la liste des documents à fournir dans le précédent Mérydien).
Renseignements au
01 30 36 23 00.

Permanence du Conseiller général

► Madame Andrée Salgues vous reçoit le samedi 30 janvier de 9 h à 11 h 30.
Rendez-vous au 01 34 21 25 63.

Votre député à votre écoute

► Votre député, Axel Poniatowski, est à votre écoute.
Pour prendre rendez-vous,
merci de téléphoner au
01 40 63 42 03.

l'agenda de janvier

► **Lundi 11 de 14 h à 16 h 30**

Permanence d'une assistante sociale du Conseil général à l'antenne sociale, 9 rue des Nations à La Bonneville. Renseignements au service social : 01 30 36 23 00.

► **Mardis 12 et 26 de 9 h à 12 h**

Permanences d'un agent de la mission locale à l'antenne sociale, 9 rue des Nations à La Bonneville.

► **Jeudis 14 et 28 après-midi**

Permanences d'une psychologue de l'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants de 13 h 30 à 14 h 30, et **d'une assistante sociale** de la Caisse d'Allocations Familiales de 14 h à 16 h 30 à l'antenne sociale, 9 rue des Nations à La Bonneville. Renseignements au service social : 01 30 36 23 00.

► **Samedi 16 à 19 h**

Fête des Vœux, Salle des Sports, rue des Remises.

► **Mardi 19 de 18 à 20 h**

Rencontre du « Café des Parents » au Centre Social Municipal, 28 avenue Marcel Perrin. Renseignements au service social : 01 30 36 23 00.

► **Du mercredi 20 janvier au mercredi 10 février**

Exposition d'œuvres de R. Peynet à la Bibliothèque municipale.

► **Jeudi 21 de 9 h 30 à 11 h 30**

Permanence de l'écrivain public au Centre Social Municipal, 28 avenue Marcel Perrin.

► **Vendredi 22 à 20 h 30**

La Lanterne de Napoléon-le-Petit à la Salle des Anciennes Ecuries. Composé et interprété par JP. Zennacker, Maison de L'Acteur de Méry-sur-Oise.

► **Samedi 23 à 19 h 30**

Loto organisé par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes. Renseignements au 06 13 59 12 18.

► **Lundi 25 de 14 h à 16 h 30**

Permanences d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale d'Emmaüs Habitat et **d'une assistante sociale** du Conseil général à l'antenne sociale, 9 rue des Nations à La Bonneville. Renseignements au service social : 01 30 36 23 00.

► **Samedi 30 à 20 h**

Loto organisé par l'association « Questions pour un Champion » à la Salle des Fêtes. Renseignements au 01 34 21 50 16.

événement

Fête des Vœux

SAMEDI 16 JANVIER À 19 H
Salle des Sports



La cérémonie des Vœux des Municipalités s'adresse généralement aux institutionnels. Les élus de Méry, souhaitant célébrer la nouvelle année avec les habitants, ont choisi de rompre avec cette tradition. Pour la cinquième année consécutive, tous les Mérysiens sont donc conviés le 16 janvier à partager un moment privilégié d'échange et de dialogue avec les élus, leurs concitoyens, les acteurs du monde associatif et économique autour d'un cocktail convivial.

Le 16 janvier 2010, vous êtes attendus nombreux, à partir de 19 h, à la Salle des Sports, rue des Remises.

Théâtre

La Lanterne de Napoléon-le-Petit ou
Les « joyusetés » du second « en pire »

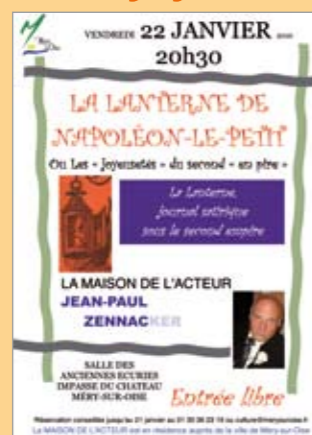
par la Maison de l'Acteur

VENDREDI 22 JANVIER À 20 H 30
Salle des Anciennes Ecuries, Impasse du Château

Pour la seconde rencontre de cabaret-théâtre de la saison, Jean-Paul Zennacker a composé une Lecture spectacle inspirée du journal satirique « La Lanterne ».

Cet hebdomadaire, créé en 1868, et vendu clandestinement, était dirigé par Henri Rochefort.

Entrée libre. Renseignements au 01 30 36 23 16.



état civil (octobre 2009)

► **ILS SONT ARRIVÉS** : TARDY-MÉNAULT Etienne / ZEMALI Sohan / GALLIENNE Timothée / KAVAK Büsra / OPILLARD Candice / BOUHEMILA Zakaria / PIÉDELEU William / GRINCOURT Tom / FERMOUDJI Clément / IZEMRANE-MOUCHE Kyra

Le Mérydien

LE MENSUEL D'INFORMATION DES MÉRYSIENS • N°36 • JANVIER 2010

Editorial



Renforcer la cohésion sociale

Au nom de la Municipalité, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010 que nous vous souhaitons heureuse et réussie.

Depuis plusieurs années, je m'engage avec l'ensemble des élus à faire de Méry, une ville pour tous les âges et pour toutes les conditions, une ville cohérente et diversifiée. Dans cet état d'esprit, nous considérons que notre commune doit assistance et soutien à chacun d'entre nous dans les moments difficiles. Pour y parvenir, au delà de notre volonté politique, il nous faut travailler avec des partenaires publics, privés et associatifs. C'est cette action d'aide sociale que j'ai souhaité vous faire connaître dans ce Mérydien. Pour notre commune, c'est le Centre Communal d'Action Sociale qui est au cœur de notre système de solidarité. Il est à la fois un lieu d'information, d'écoute, d'échanges et d'aides pour la vie quotidienne. Il assure également la coordination avec les différentes institutions actrices de l'aide sociale. Dans ce cadre, toute difficulté peut être prise en compte par la commune pour soutenir toutes les populations mérysiennes.

Sylviane TORRES

Adjointe au Maire en charge de la Vie Sociale, des Solidarités, de la Petite Enfance et des Centres de Loisirs

Méry en images



13 décembre : Goûter des Aînés

Ambiance fleurie, gaieté et bonne humeur étaient au rendez-vous.



16 décembre : Animations au Bel Air

Des enfants enchantés de rencontrer le Père Noël.



17 décembre : C'est l'hiver !

La neige couvre le château et le parc de son blanc manteau.



Magazine édité par la mairie de Méry-sur-Oise
- 01 30 36 23 00 - Directeur de la publication : Jean-Pierre Pernot - Iconographie Pierre-Nicolas Frenidian - Conception et réalisation : La Commune 01 53 26 42 10 - Impression : SIBM 01 34 48 14 14 - www.merysuroise.fr

L'ACTU DU MOIS.
Une ville solidaire p.2



À SAVOIR.
Concours des villes fleuries p.3

VAL D'OISE-TOURISME
2^{ème} Prix
MÉRY-SUR-OISE
CONCOURS FLEURISSEMENT 2009

ÉVÉNEMENT.
Vœux de la Municipalité p.4



Une ville solidaire

Dans une société marquée par la mondialisation, où les écarts de revenus se creusent, où le repli sur soi et l'individualisme minent la cohésion sociale, nous avons résolument choisi d'agir pour une ville humaine et solidaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale

■ L'acteur clé en matière de solidarité est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui est un établissement public communal présidé par le Maire. Ses interventions sont menées en direction des personnes ou des familles en difficulté.

Pour répondre aux besoins des Mérysiens, le CCAS en tant que moteur de l'aide sociale travaille en lien avec le Conseil général, la Caisse d'Allocations Familiales, les assistantes sociales et l'ensemble du secteur associatif local.

Accompagner dans les démarches

■ Le CCAS vous accueille, vous informe sur les aides et les prestations, vous conseille et vous oriente dans vos démarches, et vous assiste dans la constitution de vos dossiers.

Instruire les demandes d'aides

■ Le CCAS instruit les demandes d'aides :
 ► aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans le cadre du maintien à domicile ou de placement,
 ► aux personnes en situation de précarité.

Il établit, transmet et soutient les dossiers qui sont du ressort du Conseil général pour l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Gérer les prestations et les services

■ Le CCAS gère et finance un ensemble de prestations après examen des dossiers et accord du Conseil d'administration :
 ► aides financières personnalisées,
 ► aides en nature (colis ou bon alimentaire).

Aide sociale communale

► **Le portage de repas à domicile**
Ouvert à toute personne : invalide ou de retour d'hospitalisation ou de plus de 70 ans.
 ► **Participation concernant l'aide à domicile** (familles services)

Pour les personnes de plus de 70 ans :

Analyser les besoins et coordonner l'entraide

■ Le CCAS procède à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment ceux des familles, des personnes âgées, handicapées ou défavorisées. Il élargit son action contre les exclusions et la pauvreté vers d'autres formes de solidarités locales en développant des partenariats avec les services publics et des institutions privées.

Les Permanences sociales

■ Notre dispositif social est complété par des permanences qui sont assurées à la fois au Centre social municipal 28 avenue Marcel Perrin et à l'antenne sociale à la Bonneville, 9 rue des Nations.

Lors de ces permanences, vous rencontrerez des conseillers en Economie Sociale et Familiale, des assistants sociaux, des psychologues, un agent de la Mission Locale, un écrivain public et des assistants sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales.

Café des Parents

■ Depuis plus d'un an, nous offrons la possibilité de participer au Café des Parents. Il s'agit d'un moment de rencontres et d'échanges avec une psychologue, au cours duquel sont abordés les relations parents enfants, le couple, la santé...

Aide juridique

■ Dans un autre domaine, nous proposons également de l'aide juridique. Un avocat ou un conseiller juridique répond à vos questions une fois par mois au Centre social municipal.

Ecrivain public

■ Nous offrons aussi la possibilité d'être aidé par un écrivain public particulièrement en cas de difficultés à rédiger des documents.

Les Aînés

■ Cette politique de solidarité active inclut un volet d'aide en direction de nos aînés. Ces actions pour les personnes âgées nécessitent de trouver une réponse individuelle aux situations particulières (dépendance, maintien à domicile, portage des repas...) mais également

de développer les moments de loisirs (voyage), de détente et de festivités (Repas des Aînés, Colis, Goûter et Spectacle de Noël) ainsi que des actions d'animations ponctuelles (ex : animation sur la prévention routière).

Insertion professionnelle et Emploi

■ La Municipalité participe à l'aide à l'emploi avec le Forum de l'Emploi, une fois par an et en partenariat avec la Mission Locale pour les moins de 25 ans.

Handicap

■ Les élus et les services municipaux travaillent actuellement à l'accessibilité de l'ensemble des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Solidaires en actions

■ Renforcer le lien social et les solidarités au sein de la commune ne se limite pas aux seules actions du CCAS. C'est avant tout un travail en transversalité qui mobilise tous les élus et les services municipaux. Ces actions de longue haleine nécessitent anticipation et réactivité. Cela se concrétise par de nombreuses initiatives : une tarification sociale avec le Quotient Familial qui permet à chacun de payer les différentes prestations municipales selon ses revenus, des mesures pour favoriser l'égalité des chances, la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire. Les jeunes sont bien entendu soutenus avec les activités socioculturelles du service Jeunesse et le Point Information Jeunesse (sur toutes les questions relatives à la formation et à l'emploi). Enfin, la solidarité prend sens également avec les différentes fêtes de quartiers et les animations. Toutes ces actions contribuent à faire de Méry, une ville humaine et solidaire.

La commune finance l'ensemble de ces services.

Le Centre Communal d'Action Sociale est à votre écoute pour vous informer, vous conseiller et vous orienter : 01 30 26 23 00.

à savoir

ENVIRONNEMENT

Méry – Ville fleurie récompensée

Le 10 décembre dernier, Didier ARNAL, Président du Conseil général, et Jean-Pierre BARENTIN, Conseiller général et Président du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs, ont remis les prix des villes et villages fleuris. Cette année, le jury composé de 14 personnes (professionnels, membres des collectivités locales) a parcouru plus de 2 000 kms pour observer les réalisations des 45 communes inscrites. Les différents prix décernés récompensent non seulement les réalisations communales, mais aussi les « Villes Propres » qui contribuent significativement à la protection de notre environnement.



Ce sont au total 16 catégories qui se partageront les différents prix à décerner. La sauvegarde de l'environnement passe en effet également par un embellissement des réalisations urbaines. C'est ce que prône le Conseil général qui félicite, par ces prix, les Valdoisiens contribuant activement à améliorer notre cadre de vie.

Dans ce cadre, la Ville de Méry-sur-Oise a reçu le second prix pour les communes de 5000 à 15000 habitants.

JEUNESSE

Opération Rugbycity

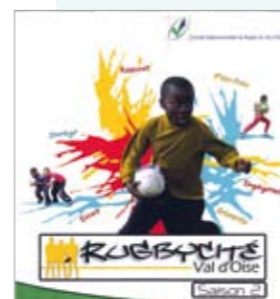
La Municipalité organise la seconde édition de l'opération « Rugbycity », en partenariat avec le Comité Départemental de Rugby et le club de rugby de l'Isle-Adam. Cette opération s'adresse aux garçons et aux filles répartis en 2 tranches d'âge : 9/12 ans et 13/16 ans. Cette activité ne demande pas de participation financière et se déroule en deux phases.

La première est destinée à sensibiliser les jeunes aux règles de base du rugby. C'est une pratique sans contact qui sera privilégiée pour permettre aux enfants d'entrer dans l'activité sans appréhension.

La seconde laissera place à l'essence même du jeu : le contact et le défi physique. Elle aura lieu sur les stades de Méry-sur-Oise et de l'Isle-Adam.

Le tableau suivant regroupe les dates, horaires et lieux de pratiques :

	Phase 1			Phase 2		
	Dates	Lieux	Horaires	Dates	Lieux	Horaires
9/12 ans	Tous les mercredis du 13 janvier au 17 février 2010	Plateau sportif de la Bonneville	14 h / 15 h 30	Tous les mercredis du 10 mars au 14 avril 2010	Stades de Méry et de l'Isle-Adam	14 h / 15 h 30
13/16 ans	Lundis, mercredis et vendredis des vacances d'hiver (du 22 février au 5 mars 2010)	Gymnase de Méry	14 h 30 / 16 h	Lundis, mercredis et vendredis des vacances d'hiver (du 19 au 30 avril 2010)	Stades de Méry et de l'Isle-Adam	14 h 30 / 16 h



Les enfants seront pris en charge par un éducateur spécialisé en rugby accompagné d'un animateur de la Ville.

Pendant la phase 1 les enfants sont attendus sur les lieux de rendez-vous. Pendant la phase 2, ils seront emmenés par le minibus ou le car de la Ville sur les différents sites de pratique.

A l'issue de l'opération, ceux qui voudront s'inscrire en club se verront financer à hauteur de 100% la licence FFR pour la première année dans le club de l'Isle-Adam ou à hauteur de 50% dans un autre club partenaire de l'opération.

Les participants à l'opération « Rugbycity » seront sollicités pour prendre part à un grand tournoi regroupant ceux des autres villes participantes.

Renseignements au service des Sports : 01 30 36 23 39.

► Tous quartiers

■ Précision sur la collecte des végétaux

Dans le Mérydien n°34, nous vous informions que la collecte des végétaux en porte à porte prenait fin le 25 novembre. Malheureusement, certains Mérysiens persistent à déposer les déchets verts à la collecte des ordures ménagères. La grande majorité des feuilles tombant en octobre et novembre, ce ne serait pas économiquement pertinent de poursuivre la collecte au-delà de la dernière semaine de novembre. Le service serait surdimensionné et engendrerait un surcoût non négligeable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

■ Neige et Intempéries

Pendant plusieurs jours, le Centre Technique Municipal a fait tout son possible pour vous assurer les meilleures conditions de circulation malgré la neige et le verglas. En dépit des efforts fournis, vous avez pu rencontrer des désagréments. Tout n'était pas parfait mais les principaux axes de circulation étaient absolument sûrs. De novembre à mars, 4 agents municipaux assurent à tour de rôle une permanence en dehors des horaires d'ouverture du CTM. En journée, c'est l'ensemble du personnel qui intervient pour traiter les désordres. Vous comprendrez que la priorité est donnée aux axes de circulation majeurs comme les départementales et que les services ne peuvent pas déneiger toutes les rues et chemins de la commune. En outre, en cas de fortes intempéries, il en va du civisme de chacun de déneiger le trottoir devant chez lui.

NUMÉROS UTILES

- Police Municipale : 06 03 24 99 18 / 01 30 36 23 26
- Gendarmerie : 01 30 36 06 00
- Pour signaler tout problème d'éclairage public 24h/24 : Société El-Ale : 0 800 199 700